tué un gentilhomme, et M. Maniès, au lieu de rentrer chez lui, voulut aller immédiatement faire la déclaration de ce qui venait de se passer à l'un des membres du parlement, espérant que la gravité et la publicité de la provocation, attestée par plus de trente témoins qui le suivaient et qui peut-être eussent reculé plus tard, pourrait servir d'excuse à son fils.

Mais les premiers magistrats chez qui il se présenta étaient tous au Capitole et ne devaient pas rentrer, attendu qu'après la séance il y avait un dîner de gala, comme on appelait alors ces festins solennels, M. Maniès allait renoncer à faire cette déclaration le jour même, lorsqu'il rencontra M. Delporte, rentrant chez lui à pied, mais en robe et accompagné de deux assesseurs, ce qui le constituait dans l'exercice de ses fonctions. Le conseiller n'avait pas quitté la séance, mais il s'était dispensé d'assister au banquet. M. Maniès l'accosta, et le conseiller, toujours rigide observateur de ses devoirs, lui dit qu'il était prêt à l'entendre, et rentra chez lui accompagné de M. Maniès et de ses témoins.

Déjà la maison était en rumeur, car on avait eu toutes les peines du monde à faire revenir Henri de son évanouissement. Mme Delporte, en voyant tout ce monde traverser la cour de l'hôtel, alla au-devant de son mari et lui dit, malgré la présence de tout ce monde :

— Enfin, vous voilà, monsieur ; votre fils se meurt, et vous n'avez pas cru devoir quitter le parlement.

M. Delporte pâlit, mais il répondit d'une voix calme :

— Retournez donc près de lui, madame, car je ne puis encore le voir, j'ai à recevoir la déposition de M. Maniès.

M. Maniès l's'écria Mme Delporte, le père de ce manant qui a profité de ce que mon fils avait été blessé au bras par les morsures d'un loup ; laissez-le, cet homme et son engeance à qui on a donné une épée qu'elle est incapable de porter.

— Elle en est capable, madame, s'écria le père Maniès, furieux du ton de mépris de Mme Delporte, et l'engeance vient de le prouver à M. votre cousin de Maletroit, qui maintenant n'insultera plus personne.

Cette nouvelle fit oublier un moment à Mme Delporte le danger de son fils, et accablant le marchand d'injures, elle pressa son mari de recevoir la déposition et annonça qu'elle et tous les Maletroit poursuivraient cette affaire jusqu'à la mort du coupable.

Si M. Delporte eût été un homme à être influencé par aucune considération particulière, l'acharnement de sa femme l'eût peut-être rendu plus indulgent pour François; mais le conseiller avait, vis-à-vis du duel, des principes arrêtés, et malgré tout ce que purent dire les témoins sur la brutale agression de M. de Maletroit, il déclara à M. Maniès qu'il poursuivrait François avec toute la rigueur voulue. M. Maniès se retira désespéré, et le conseiller monta chez son fils. Henri était plus calme, et il raconta qu'étant allé à la chasse dans un bois, il s'était assis près d'un arbre et avait déposé son fusil près de lui, et que tout à coup un loup s'était élancé sur lui et l'avait mordu avant qu'il eût eu le temps de l'armer.

Ce conte ne parut pas satisfaire M. Delporte ; il éloigna tout le monde et demeura avec son fils, avec lequel il eut un long entretien. Puis il rentra dans son cabinet pour y rédiger un rapport sur la déposition qu'il avait reçue.

La nuit était venue et il avait fini ce rapport, lorsqu'on lui annonça que deux hommes voulaient absolument lui parler ; sa femme était avec lui; mais, malgré ses instances il avait positivement refusé de lui faire part de ce rapport; elle se retira avec colère au moment où l'on introduisit ces deux hommes. Cependant elle eut le temps de reconnaître M. Maniès et son fils; son mari crut remarquer qu'elle leur avait adressé un geste de menace. M. Delporte sembla frappé de stupeur en voyant M. Maniès et son fils, mais il leur demanda cependant ce qu'ils désiraient. Le ton de M. Maniès était bien différent de celui du matin. Il regarda le magistrat en face, d'un air de bravade, et lui dit presque avec insolence :

— Je suis fâché de vous déranger, monsieur le conseiller, mais mon métier est de vendre et le vôtre de recevoir des déclarations, et j'en ai une nouvelle à vous faire.

— Jeune homme, dit le conseiller à François, j'ai besoin de monter chez mon fils pendant cinq minutes, je vous laisse seul ici avec votre père.

En disant cela, il quitta son cabinet et alla chez sa femme, qu'il trouva occupée à écrire.

— Que faites-vous ? lui dit-il.

— J'avertis le prévôt que le meurtrier d'Hector est dans votre maison.

— Et pourquoi faire ?

— Pour qu'il n'en puisse sortir, car je vous ai deviné, votre intention est de le laisser échapper.

M. Delporte prit la lettre, la déchira malgré les représentations de sa femme, et sembla écouter avec anxiété si quelqu'un entrait dans l'hôtel ou en sortait. Nul bruit ne se fit entendre.

Il quitta sa femme et rentra dans son cabinet. M. Maniès père y était encore avec son fils.

— Vous ne m'avez pas compris, monsieur, lui dit le conseiller, que la volonté de Dieu s'accomplisse.

— Eh bien, oui, dit M. Maniès d'un air de triomphe, que la volonté de Dieu s'accomplisse! Monsieur le conseiller, vous avez été juste envers moi ce matin ; mon fils a commis un crime et il doit être puni, aussi vous voyez que je vous l'amène ; mais son crime n'est pas le seul qui ait été commis aujourd'hui à Toulouse. Pendant que j'étais au Capitole avec mes apprentis et que ma maison était seule, on s'y est introduit par-dessus le mur de la cour, qui est mitoyen avec celui d'une maison qui n'est pas habitée et qui vous appartient; on a forcé les portes, brisé ma caisse et volé mille louis qui s'y trouvaient. Le voleur n'a pas cependant fait cela sans trouver de résistance, car il a été obligé de tuer mon chien Castor, qui a dû le mordre cruellement, car il avait la gueule pleine de sang. C'est un chien grand à peu près comme un loup, et dont les morsures sont aussi profondes, ajouta M. Maniès en regardant ironiquement M. Delporte.

— Est-ce tout, monsieur ? dit M. Delporte avec un calme effrayant.

— Si ces preuves ne suffisaient pas, dit M. Maniès d'un ton moins assuré qu'en commençant, si ces preuves ne suffisaient pas, vu l'espèce d'alibi que le coupable a voulu établir en se montrant immédiatement après un crime dans un lieu où vous étiez vous-même, si ces preuves, dis-je, ne suffisaient pas contre...

M. Maniès s'arrêta.

— Contre mon fils, dit le conseiller froidement.

M. Maniès resta confondu et ajouta en balbutiant :

— Ce pistolet abandonné par le coupable...

— Voyons, dit M. Delporte.

Il prit le pistolet et l'examina.

— Ce pistolet est chargé ?

— Oui, monsieur le conseiller.

— C'est bien.

M. Delporte sonna, et, de la voix dont il eût donné un ordre indifférent, il remit le pistolet à un domestique et lui dit :

— Allez demander à mon fils s'il reconnaît cette arme pour lui appartenir.

M. Maniès, qui s'imaginait que le conseiller allait nier et que, dans le débat, il lui arracherait une promesse de sauver François, commença à se croire pris dans un piège, et il lui dit en tremblant :

— Mais, monsieur le conseiller, ce n'est pas cela que j'attendais.

— Qu'attendez-vous donc ?

— J'espérais.... Je croyais que pour votre honneur... que pour votre fils....

— Ma porte a été libre pendant cinq minutes.

— Eh bien, je retire ma plainte... laissez-nous partir...

Le conseiller parut hésiter; mais presque aussitôt le domestique reparut en disant :

— M. Henri reconnut cette arme comme lui appartenant.

Il y eut un moment d'affreux silence.

— Vous voyez bien, s'écria M. Maniès, que j'avais le droit d'attendre de vous...

Une détonation se fit entendre, et M. Delporte répondit :

— Vous aviez le droit d'attendre justice; elle est faite d'une part, et elle se fera de l'autre.

On entendit bientôt des cris et un tumulte affreux dans la maison. Henri s'était fait sauter la cervelle. Un mois après, François fut pendu comme meurtrier de M. de Maletroit.

FRÉDÉRIC SOULIÉ.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les eaux potables. — Voici le texte de la note dont M. Vinchon a donné lecture dans la séance du Conseil municipal de vendredi dernier :

« Messieurs,

» Votre commission des Eaux potables est heureuse de pouvoir vous dire aujourd'hui que la question vient de faire un grand pas ; que la captation des quantités d'eaux répondant, non-seulement aux besoins du présent, mais encore aux prévisions de l'avenir, paraît bien assurée et que, d'ici quelques mois, il dépendra absolument de vous, de hâter l'exécution de ce grand projet en assurant le côté financier.

» Mardi dernier, 15 février, était le jour fixé pour l'excursion aux forages. Le rendez-vous était la gare de Lille.

» Etaient présents :

» MM. les maires de Roubaix et de Tourcoing ; les membres de la commission mixte ; Doniol, inspecteur général ; Gruson, ingénieur en chef ; Etienne et Devas, ingénieurs ordinaires; Barret, conducteur des Ponts et Chaussées ; Binet, directeur du service des Eaux de Roubaix-Tourcoing.

» L'itinéraire comprenait les rives de la Scarpe, depuis Marchiennes jusqu'à Anhiers et la visite de la distribution d'Eaux potables de Douai.

» A Marchiennes-Campagne, la commission a admiré les deux sondages de la Tourberie et de la Fraitoire foncés en 1884, au diamètre de 26 centimètres, donnant en 24 heures, 14,000 mètres cubes, et dont le jaillissement en énormes gerbes à plus d'un mètre du sol est un spectacle réellement intéressant. La solution était trouvée là, et l'on pouvait marcher de l'avant lorsque les plaintes et les réclamations des usagers sont venues tout entraver ; c'est ce qui a déterminé les ingénieurs à rechercher un point sans population agglomérée, se mettant ainsi à l'abri de toutes réclamations ultérieures. Ils ont choisi Anhiers, à quelques centaines de mètres des rives de la Scarpe et à proximité de la route départementale de Douai à Saint-Amand.

» Les recherches n'y ont pas été, dès l'abord, aussi heureuses qu'à Marchiennes ; la craie apparaît plus compacte et elle exige, pour donner autant d'eau, un forage de plus grande profondeur ; c'est ce qui avait conduit la commission, lors de sa visite en décembre dernier, à décider l'exécution de cinq sondages de petites dimensions s'échelonnant vers Marchiennes, en vue de retrouver la nappe si abondante qui y avait été constatée en 1884.

» Les prévisions des ingénieurs ont été confirmées: Au point le plus rapproché de Marchiennes, sur le territoire de Pecquencourt, le forage O, de 15 centimètres de diamètre, donne 6,500 mètres cubes en 24 heures. C'est à 1000 mètres près, le débit du forage de la Fraitoire, d'un diamètre presque double.

» La position de la nappe est donc bien déterminée; et nous avons retrouvé son maximum de puissance.

» Sur le vu des résultats obtenus par les neuf sondages exécutés aux frais des villes ; après les renseignements communiqués par M. Honoré, dont la fabrique de sucre du pont de Vred est alimentée par deux forages que la commission a visités ; étant donnés les nombreux petits forages artésiens dont plusieurs ont été montrés par M. Gruson aux membres de la commission ; et après avoir entendu les renseignements et explications fournis par MM. les ingénieurs, touchant l'étendue des affleurements sablonneux et calcaires qui alimentent la nappe souterraine, la commission trouve inutile le fonçage de nouveaux sondages de recherche et il lui paraît indéniable que la preuve est faite, tant à Marchiennes qu'à Pecquencourt-Anhiers, d'un banc crayeux aquifère pouvant fournir l'eau potable aux deux villes en quantité suffisante, non seulement pour les besoins présents (15,000 mètres cubes), mais encore pour les besoins futurs, quelque grands qu'ils puissent se révéler.

» Les ingénieurs résumentalors les bases de l'avant-projet définitif à établir :

» 1° Captation de 15,000 mètres cubes par un chapelet de forages que réunira un tuyau collecteur siphonnant leur eau dans un puisard commun. Ce mode troublera moins les usagers des fontaines jaillissantes de Pecquencourt que le puisage forcé en contrebas du sol dans un ou plusieurs puits à grande section, avec machine sur chaque puits. Il a été employé pour les eaux de Douai par M. Saphore qui a bien voulu en montrer le fonctionnement à la commission et lui expliquer les avantages.

» 2° Emplacement de la captation et de l'usine élévatoire à Pecquencourt-Anhiers.

» 3° Réservoir d'arrivée aux Bonnets, plateau situé sur le territoire de Mouveaux, à égale distance de Roubaix et de Tourcoing et à proximité du viaduc de l'avenue des deux villes ; il contiendra 40.000 mètres cubes et permettra une pression de 15 à 20 mètres, même sur les points les plus hauts du territoire.

» La commission recommande l'étude de l'installation dans chaque ville d'un petit réservoir de 200 à 500 mètres cubes, alimenté par une pompe de relai et surhaussé à une altitude telle que, mis en service sur le réseau, il permette aux pompiers de combattre l'incendie, à l'aide de tuyaux simplement raccordés aux bouches.

» Toutes choses étant ainsi arrêtées, la commission insiste près des ingénieurs pour obtenir le dépôt de leur avant-projet dans le plus bref délai possible, mettant du reste à leur disposition le personnel du service des Eaux, renforcé au besoin d'autant de dessinateurs et de piqueurs qu'il leur paraîtra nécessaire. Sans en prendre l'engagement formel, les ingénieurs espèrent pouvoir terminer pour août et septembre.

» Les Conseils municipaux auront à l'étudier et à pourvoir aux moyens financiers et ils se hâteront afin que le projet complet soit au Conseil d'Etat pour le mois de novembre au plus tard.

» Parallèlement à ces études des ingénieurs, les analyses des eaux vont être faites avec le plus grand soin par les spécialistes les plus compétents.

» De ce coté, nous sommes tranquilles, nous avons visité les communes qui ont immémorial en font usage, la santé publique y est très-florissante.

» L'avenir est donc tout tracé ; les administrations vont accélérer par tous les moyens possibles la remise de l'avant-projet définitif : les conseils municipaux auront à cœur de l'étudier de manière à le faire aboutir et nous recueillerons la satisfaction d'avoir mené à bonne fin cette œuvre utile réclamée depuis tant d'années.

» 18 février 1887.»

La Station de Carême sera prêchée à Saint-Martin par M. le Principal et quelques-uns de MM. les professeurs du collège ; la retraite, par M. le vice-recteur de l'Université catholique de Lille. A Notre-Dame, les prières de quarante heures seront prêchées par M. l'abbé Sauvage, vicaire de Templeuve et la station de carême, par le R. P. Lacouture, le religieux qui, il y a un an à peu près, a fait à Roubaix une série de conférences scientifiques si remarquables et si appréciées.

A Ste-Elisabeth le carême sera prêché par le clergé de la paroisse : il en sera de même au St-Rédempteur, où le R. P. Romain donnera une instruction les dimanches après vêpres.

Dans les paroisses du Sacré-Cœur, du St-Sépulcre et de St-Joseph, les instructions seront données par le clergé des trois églises qui se partageront la station de Carême.

Société de géographie. — La conférence de M. Rousseau sur les consulats, les chambres de commerce et les musées commerciaux a reçu le meilleur accueil. Il n'était pas facile de traiter d'une façon attrayante un sujet aussi sérieux. M. Rousseau y a cependant réussi. Les applaudissements ne lui ont pas été épargnés.

Nous reviendrons sur cette conférence qui offre un grand intérêt pour notre industrie et notre commerce.

Mouvement de la population de Roubaix en 1886. Voici les chiffres des naissances mariages et décès de l'année 1886, comparés à ceux de 1885 :

		1886	1885
Naissances	garçons	1.490	1.557
	filles	1.533	1.517
Enfants légitimes	total	3.023	3.074
	garçons	47	57
Naturels reconnus	filles	48	50
	total	95	107
	garçons	249	243
Naturels non reconnus	filles	220	211
	total	469	454
Total général des naissances légitimes et naturelles	garçons	1.786	1.857
	filles	1.801	1.778
	total	3.587	3.635

27 naissances doubles ont produit 21 garçons et 33 filles : en 1885, 32 naissances avaient donné 30 garçons et 34 filles.

Le nombre d'enfants légitimes pour 1886 comparé aux naissances de 1885 diminue de 51. Celui des enfants naturels ayant augmenté de 3, il en résulte une diminution totale de 48 naissances.

Mariages	1886	1885
Garçons et filles	692	639
Veufs et filles	46	36
Garçons et veuves	45	52
Veufs et veuves	39	30
Divorcés et filles	1	2
Garçons et divorcés	3	0
Total	826	759
Mariages précédés de contrats	84	68
Mariages contenant légitimations	184	176
Nombre d'enfants ainsi légitimés	237	209

Le nombre d'époux qui ont signé s'élève à 666, d'épouses, à 590.

	1886	1885
Décès		
Garcons	785	731
Hommes mariés	256	289
Veufs	142	121
Filles	683	646
Femmes mariées	254	234
Veuves	159	162
Enfants morts-nés	149	150
Total	2.428	2.336

Le nombre des naissances étant de 3,587, et celui des décès, de 2,428, la différence au profit des naissances est de 1159.

En 1885, elle était de 1299.

Masques et déguisements. — On nous communique le règlement municipal relatif au Carnaval. En voici le texte :

Le Maire de la ville de Roubaix croit devoir rappeler aux habitants, à l'occasion du Carnaval, les dispositions de l'arrêté municipal du 20 février 1865, approuvé par M. le Préfet le 24 du même mois.

Article premier. — Toute personne qui, pendant le temps du carnaval, se montrera dans les rues, promenades et lieux publics, masquée, déguisée ou travestie, ne pourra porter ni armes ni bâton.

» Art. 2. — Le mercredi des Cendres, à partir de six heures du matin, personne ne pourra circuler, sous le masque ni travesti, sur la voie publique ou dans les lieux public.

» Art. 3. — Aucun individu ne pourra prendre un déguisement, qui serait de nature à troubler l'ordre public, ou à blesser la décence et les mœurs, ni porter aucun insigne ou costume appartenant, soit aux ministres des cultes légalement reconnus par l'Etat, soit à un fonctionnaire public, soit à l'armée.

» Art. 4. — Il est défendu à toute personne masquée ou travestie, d'insulter qui que ce soit, par des invectives, des mots grossiers ou des provocations injurieuses.

» Art. 5. — Elles ne pourront pareillement s'arrêter sur la voie publique pour y tenir des discours indécents, ou provoquer les passants par des gestes ou des paroles contraires à la morale publique.

» Art. 6. — Il est pareillement défendu à tout individu, masqué au non masqué, de jeter dans les maisons ou sur les personnes aucun objet ni substance qui puisse blesser, endommager ou salir les vêtements.

» Art. 7. — Il est interdit de chanter, de distribuer et de vendre dans les lieux publics ou sur la voie publique des écrits, chansons, etc., qui n'ont pas été autorisés par l'autorité compétente.

» Art. 8. — Un exemplaire des écrits, chansons, etc. chantés, distribués et vendus sur la voie publique et dans les lieux publics, sera préalablement déposé au commissariat central de police.

» Art. 9. — Il est défendu à toute personne de paraître masquée ou déguisée sur la voie publique et dans les lieux publics, excepté pendant le temps du carvanal.

» Art. 10. — Toute personne masquée, déguisée ou travestie, invitée par l'inspecteur de police ou par un agent de la force publique de le suivre, doit se rendre sur le champ au bureau de police le plus voisin, pour y donner les explications qui peuvent lui être demandées.

» Art. 11. — M. le commissaire central de police est chargé d'assurer l'éxécution du présent arrêté. »

Une somme de 300 francs vient d'être versée au profit des pauvres, dans la Caisse du bureau de bienfaisance, par M. Thoyer, directeur de la succursale de la Banque de France, de Roubaix.

Comme ils passaient rue du Chemin-de-Fer, dans la soirée de samedi, deux agents aperçurent un individu qui, à la clarté d'un réverbère couvrait de chiffres la porte d'une maison fermée. Sans même prendre le temps de considérer la forme fantasque de ces chiffres, nos sergents de ville interrogèrent l'inconnu.

— Que faites-vous donc là, lui demandèrent-ils?

— Je ne sais pas trop, répondit l'autre... j'avais trois francs dans ma poche... j'ai bu six chopes et huit petits verres... et je ne trouve plus rien. J'ai beau compter et recompter, ça ne veut décidément pas tomber juste. Et, ce disant, il zigzaguait fortement.

— Allons, mon brave, fit alors l'un de ses interlocuteurs, accompagnez-nous un bout de chemin ; une petite promenade éclaircira peut-être vos idées.

L'ivrogne accepta sans faire de difficulté : cinq minutes après, les portes du dépôt se refermaient derrière lui.

TOURCOING

Le conseil municipal se réunira en séance extraordinaire, mercredi prochain 23 courant. Voici l'ordre du jour de la séance :

Réceptions de travaux; crédits supplémentaires; vote pour l'établissement de la liste des répartiteurs pour 1888; Halles centrales, règlement proposé par la commission et accepté par les entrepreneurs des travaux. — *Délibération, crédit*; budget communal pour 1887, discussion et vote; nouvelles installations à faire à l'usine à gaz, projets, homologation.

Rapports de commissions (lecture et discussion s'il y a lieu).

Finances. — Demandes d'admission à pension de retraite par deux gardes-champêtres, et par M. le secrétaire du Conseil de Prud'hommes.

Demande d'admission faite par la veuve de M. Guichard ancien bibliothécaire-archiviste. — Etat des non-valeurs.

Travaux. — Hôtel-Dieu : Pose d'appareils inodores ; Devis ; Cahier de charges, Homologation.

Des adjudications auront lieu le 28 février à trois heures, à l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing, pour les travaux ci-après à exécuter à l'Usine à Gaz :

1° Bâtiment destiné à loger un casse-coke et une machine à gaz, 5.000 fr. ; 2° Installation de deux gouges (tuyaux connexateurs), 20.000 fr. ; 3° Magasin au charbon, 10,500 fr. ; 4° Extension de la halle de revivification par deux appendices, 5,000 fr. ; 5° Maison du directeur, 25,000 fr.

LILLE

Le commissaire central de Lille — Une dépêche, que nous avons reçue dans la dernière nuit, nous informe que M. Requiège, commissaire central à Dijon, venait d'être nommé au poste de commissaire central de Lille, en remplacement de M. Gasser.

D'après notre correspondant, la nomination du commissaire central de Lille est le point de départ d'un mouvement assez considérable dans le personnel des commissaires de police. Ce mouvement n'est pas encore définitivement arrêté.

En ce qui concerne le poste de Lille, il était très convoité, en raison de son importance exceptionnelle et des avantages pécuniaires qui y sont attachés. Aussi les candidats étaient-ils fort nombreux.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 16 février 1887

Présidence de M. V. HASSEBROUCQ, maire

La séance est ouverte à 8 h. 30.

Sont présents : MM. Hassebroucq, Lehoucq, Sasselange, Lefrançois, Glorieux, Dupont-Chopart, Honoré Dumortier, Didry Bodin, Faveur, Jubaru, Grau, Dewyn, Dron, Dessauvage, Delobel-Destombes, Delmasure, Bigo, Masquelier.

M. Glorieux, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté.

Contributions directes

Etablissement de la liste des répartiteurs à envoyer au préfet. Le choix des candidats se fera à la prochaine séance.

Demande d'indemnité

Mme Guichard, veuve du bibliothécaire-archiviste, a formulé une demande d'indemnité.

La requête est renvoyée à l'examen de la commission des finances.

Action dirigée contre la ville

M. Bastenaire, directeur de l'établissement des bains, a demandé au Conseil de Préfecture l'autorisation de poursuivre la ville en paiement d'une subvention de 3.500 fr. qui lui était allouée. Sur la proposition du Maire qui estime que la demande est mal fondée, le Conseil émet le vœu que la ville se défende en l'action intentée par M. Bastenaire.

Suppression du sentier St-Eloi

M. le Maire annonce que le tribunal correctionnel de Lille a infirmé le jugement rendu par le tribunal de simple police de Tourcoing contre la société des magasins généraux, à la suite de la suppression du sentier dit St-Eloi, qui longe la ligne de chemin de fer. Avant d'introduire une action civile, l'administration croit devoir prendre l'avis d'un avocat près de la cour de Douai.

Acte est donné de la communication.

Crédits supplémentaires

Le Conseil vote plusieurs crédits pour suppléer aux insuffisances de quelques prévisions relatives à l'exercice précédent.

Entre autres, la somme destinée à l'entretien du matériel d'incendie a été dépassée de 4456 fr., cette majoration provient du nombre considérable et de l'importance des incendies en 1886; on en compte 28 pour cette année contre 13 en 1885 et 8 en 1884.

Rue de l'Epidème

Une modification des alignements dans la partie inférieure de cette rue est adoptée, suivant les indications de la commissions des bâtiments civils.

Réception de travaux de voirie

Le Conseil homologue les procès verbaux de réception définitive et autorise le règlement des soldes dus aux entrepreneurs pour les travaux suivants : construction d'aqueducs dans les rues des Carliers et des Cinq Voies ; travaux de pavage dans les rues Saint-Louis, du Flocon, d'Halluin, des Omnibus et de la Croix Rouge; fourniture de trente bornes-fontaines.

Pavage des chemins vicinaux

Sur l'avis favorable donné par l'agent-voyer, il sera apporté au cahier des charges une modification tendant à admettre aux adjudications pour le pavage des chemins vicinaux, les grès provenant d'une carrière qui n'avait pas encore été admise à concourir.

Marché au poisson

Un crédit supplémentaire est voté pour le règlement

Hôtel-Dieu

Un projet de pose d'appareils inodores, dont la dépense est évaluée à 1795 fr. 45, est renvoyé à la commission des travaux.

Assurance contre l'incendie

L'administration est autorisée à traiter avec la compagnie l'*Urbaine* pour le renouvellement de la police d'assurance contre l'incendie d'une maison appartenant à la ville, rue de Tournai n° 12.

Voirie

La construction d'un aqueduc rue des Jardins-Enfants est décidée. Dépense 3.400 fr.

Budget primitif de 1887

M. Dewyn, au nom de la commission des finances, présente son rapport sur les prévisions budgétables par M. le Maire, pour l'exercice de 1887. D'après les propositions de la commission ce budget comprendrait :

En recettes	2.665.341.30
En dépenses	2.620.070.72
soit un excédent de	45.270.72

La discussion de ce rapport est remise à la prochaine séance.

Propositions diverses

M. Glorieux demande quelle suite a été donnée à un projet d'organisation d'un concours musical qui avait été envoyé à la commission des Beaux-Arts. A défaut de ce concours il propose, pour l'été prochain, un festival et une fête de pompiers.

M. le Maire répond que la commission s'est montrée peu favorable à un concours musical plutôt disposée pour l'organisation d'un festival.

Il ajoute que la demande des organisateurs de ce concours a été présentée d'une façon incorrecte, et que les journaux se sont emparés trop vite de ce projet.

La proposition de M. Glorieux est renvoyée à l'examen des commissions des Beaux-Arts et des Finances.

— Certaines questions litigieuses doivent être traitées avec la Compagnie du chemin de fer du Nord. Une commission de trois membres existe déjà. Sur la proposition du maire, ce nombre sera porté à cinq, il sera procédé à la séance prochaine à l'élection de ces deux nouveaux commissaires.

Bureau de Bienfaisance

Il est procédé au vote pour le remplacement de M. Dervaux, comme membre du conseil d'administration du Bureau de Bienfaisance. Sur dix-neuf votants M. Didry Bodin obtient 11 voix, M. Bigo, 5, M. Darias, 2, et M. Glorieux 1.

En conséquence, M. Didry-Bodin est élu membre du conseil d'administration du Bureau de Bienfaisance.

— Après avoir annoncé qu'une séance aurait lieu mercredi prochain, M. le Maire déclare la séance ordinaire close et lève la séance à 10 h. 15 m.

NORD

Assises du Nord. — Hier samedi, la chambre d'accusation a statué sur une 18e affaire qui sera, sans doute, la dernière renvoyée à la session des assises qui s'ouvre le lundi 28. On dit que c'est une affaire de l'arrondissement de Douai et de faux ou d'abus de confiance, par une employée des postes.

PAS-DE-CALAIS

L'élection du Pas-de-Calais. — Dans sa séance du samedi 19 février, le Conseil des ministres a arrêté, au 27 mars, la date de convocation des électeurs du Pas-de-Calais, pour nommer un député en remplacement de M. Adam, décédé.

— Comme il fallait s'y attendre, le comité électoral de Saint-Pol a choisi la candidature de M. Ribot, pour la prochaine élection législative; d'autre part, les comités de St-Omer et de Montreuil auraient pris une résolution analogue.

— M. Ch. Georgi, maître de forges à Marquise, qui pose sa candidature à l'élection législative du Pas-de-Calais, adresse aux électeurs la lettre suivante :

« Paris, le 16 février 1887.

» Messieurs,

» Je me fais un devoir de vous informer officiellement que je me présente à la députation dans le Pas-de-Calais, comme candidat conservateur, au siège laissé vacant par notre regretté M. Adam, de Boulogne-sur-Mer.

» Je demande à tous les journaux conservateurs du département de vouloir bien m'envoyer individuellement et le plus tôt possible le programme politique et économique qu'ils pensent le plus en rapport avec les besoins et aspirations actuelles de notre parti ; le rédigeral immédiatement une profession de foi en conformité avec les indications de la majorité de la presse conservatrice.

» Ma position indépendante, mes opinions résolument conservatrices, mon initiative sont connues : je crois donc pouvoir compter sur le concours de votre influence pour combattre les manœuvres gouvernementales qui ne manqueront pas d'être employées contre nous.

« Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma profonde considération. « Ch. GEORGI. »

— M. Désiré Gruson, peintre-vitrier, à Calais, écrit à plusieurs journaux pour annoncer qu'il a l'intention de poser sa candidature, dans cette ville, aux élections qui vont avoir lieu pour le Conseil général. M. Gruson prendrait le titre de candidat ouvrier socialiste. Il paraît que M. Cazin a fait école.

BELGIQUE

Cour d'assises du Hainaut. — *Affaire Anciaux.* — Les derniers témoins ont été entendus hier matin.

M. Lévy, procureur du roi, a requis une condamnation capitale.

L'attitude de l'accusé n'a pas changé; pendant le réquisitoire il est resté absolument calme.

VERDICT. — CONDAMNATION A MORT.

Le jury se retire à six heures dans la salle des délibérations. Il rentre 10 minutes après avec un verdict affirmatif sur les questions relative à l'assassinat de la femme.

Les questions relatives à l'assassinat de l'enfant sont résolues par 7 voix contre 5.

La cour se rallie à la majorité du jury sur cette dernière question.

Anciaux est condamné à la peine de mort.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 15 février.* — Marie Emaer, rue de l'Alma, 113. — Gabrielle Glorieux, boulevard de Strasbourg, 35. — Germaine Codron, rue Saint-Joseph, 11. — Maurice Fréguac, rue Archimède, 22. — François Morisse, rue des Anges, 25. — Julien Mériaux, rue de la Guinguette, 51. — Pierre Bernard, rue du Grand-Chemin, fort Lepers. — Augustin Vanoost, rue de la Paix, cour Germaine Lefebvre, 17. — *Mariage du 19 février.* — Entre : Louis Barbieux, 22 ans, tisserand, Wasquehal, et Marie Maes, 22 ans, journalière, rue de la Chaussée, 11. — Edouard Verhe, 24 ans, tisserand, quai de Calais, et Caroline Vanderstylen, 23 ans, bobineuse, rue de France, 36. — Charles Flancke, 25 ans, filature, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 12, et Adolphine Cleyman, 19 ans, tisserande, rue Drouot, 6. — César Vansnuffen, 29 ans, rentreur, rue Launoy, 156, et Hélène Quin, 23 ans, ourdisseuse, id., 274. — Jules Dumont, 23 ans, employé de commerce, rue Chateaubriant, 36, et Zélia Lezy, 22 ans, soigneuse, id. — Emile Buse, 30 ans, débourreur, rue du Parc, 2, et Marie Kennive, 21 ans, soigneuse, rue de l'Epeule, cour Vincent. — Henri Picavet, 30 ans, fileur, ruelle du Tilleul, cité Coq-Français, et Palmire Meeskart, 29 ans, rattacheuse, rue de la Perche, fort Sion, 67. — Charles Petit, 25 ans, mécanicien, rue de l'Alouette, fort Lepers, 26, et Maxellende Waneique, 23 ans, bobineuse, rue du Bois, cour Dutrieux, 10. — Alexandre Vinchon, 25 ans, sans profession, rue du Grand-Chemin, 43, et Louise Mazure, 22 ans, id., rue Pellart, 10. — Victor Renard, 25 ans, employé au chemin de fer, rue d'Alma, fort Fresez, 101, et Clotilde Joye, 25 ans, soigneuse rue Turgot, 3. — Charles Gruet, 23 ans, tisserand, rue de l'Alouette, 6, et Josephine Castelain, 25 ans, dévideuse, rue de la Chapelle-Carette, 53. — François Delplanque, 34 ans, tisserand, rue St-Amand, 15, et Hermance Remy, 29 ans, rattacheuse, rue Lacroix, cour Bayart, 13. — Jules Tricot, 24 ans, tisserand, rue du Tilleul, cour Delrue, 4, et Uranie Decodengnie, 25 ans, soigneuse, rue Pierre-de-Roubaix, 43. — Jules Coquant, 21 ans, chauffeur, Lorette-Nord (Belgique), et Adolphine Verset, 24 ans, soigneuse, rue Vaucanson, 32. — Arthur Coppens, 22 ans, employé de commerce, rue Marquisat, 31, et Anna Guedin, 21 ans, sans profession, rue d'Alma, 56. — Charles Dekerr, 29 ans, fileur, rue du Tilleul, 26, et Marie Debruyne, 36 ans, rattacheur, rue de Denain, maisons Labitte. — Pierre Cornille, 34 ans, cultivateur, Mouscron, et Sophie Ferret, 36 ans, sans profession, au Hutin. — Oscar Salion, 22 ans, employé de commerce, rue du Moulin, 162, et Maria Catrice, 21 ans, repasseuse, rue de l'Epeule, 69. — Emile Berger, 23 ans, apprêteur, rue de Ma Campagne, 36, et Philomène Daeninck, 23 ans, piqueuse, rue d'Espagne, 2. — Hippolyte Coucke, 23 ans, rentreur, rue Decrenne, cour Coussart, 1, et Irma Noclain, 19 ans, servante, rue de Tuntis, 3. — Emile Meersmau, 26 ans, horticulteur, à Tourcoing, et Clemence Bonheure, 24 ans, dévideuse, rue Jacquart, cour Masurel, 40. — Henri Olivier, 23 ans, garçon de magasin, rue de Ma Campagne, 50, et Léonie Delesclusse, 21 ans, ourdisseuse, rue Labruyère, 5. — Jules Duquenne, 30 ans, tisserand, rue du Buisson, 13, et Marie Vandecasteele, 22 ans, tisserande, rue Vaucanson, 4, cour Vanlaton. — Louis Vollekindt, 22 ans, tourneur, cour Ferrer, rue de l'Epeule, cour Sénelar, 16, et Marie Schattelman, 17 ans, peigneuse, rue de la Guinguette. — Henri Leignel, 30 ans, serrurier, rue de la Longue-Chemise, 4, et Marie Dupriez, 26 ans, cuisinière, rue de Lille, 31. — Désiré Jardez, 24 ans, peintre, rue des Filatures, 24, et Louis Crayé, 21 ans, repasseur, rue St-Jean, 21. — Auguste Leclercq, 22 ans, tisserand, rue du Fontenoy, cour Moreau, 25, et Marie Brackevelt, 27 ans, tisserande, id. — Pierre Schollaert, 36 ans, tisserand, rue de l'Epeule 172, et Julienne Dehue, 32 ans, journalière, rue Solferino, cour Samperis, 6. — Félix Depraetere, 27 ans, journalier, rue du Cul-de-Four, cour Tiberghien, et Cécine Masseus, 27 ans, filteuse, id. — Charles Verhaeghe, 24 ans, meublisier, rue Decrenne, et Louise Taupe, 27 ans, cuisinière, rue d'Alsace, 10. — Grégoire Quint, 24 ans, débourreur, Grande-Rue, cour Platel, 2, et Julienne Debarbieux, 23 ans, soigneuse, id., 9. — Edmond Desch-pper, 31 ans, tourneur, rue Beaumont, 11, et Eugénie Becue, 23 ans, sans profession, rue de l'Epeule, 56. — Pierre Viaene, 23 ans, journalier, rue St-Antoine, fort Bayart, 14, et Fidéline Liagre, 21 ans, soigneuse, id., 27. — Richard Maurice, 28 ans, maçon, rue St-André, 1, et Marie Monnier, 21 ans, ménagère, rue Beaurewaert, 7. — Alphonse Crépel, 24 ans, tisserand, rue de la Vigne, 60, et Hortense Rasson, 20 ans, bobineuse, rue Turgot, cour Vandanne, 12. — Napoléon Deblauw, 24 ans, carrossier, Grande-Rue, 159, et Julienne Derycke, 28 ans, sans profession, rue Ste-Elisabeth, 36. — Henri Noclain, 32 ans, apprêteur, Croix, et Sophie